

**DÉPARTEMENT
DE LA DROME**

**Commune de
PLAN-DE-BAIX (26400)**
1 place de la mairie

Secrétariat : jeudi 9h - 12h et vendredi 9h - 12 h
Tel : 04.75.76.42.31 / @ mairie.plandeaix@orange.fr

ARRÊTE 2026-14

**Portant autorisation temporaire d'ouvrir un débit
de boissons à consommer sur place
3ème catégorie – ACCA PLAN-DE-BAIX**

Le maire de la commune de PLAN DE BAIX

Vu la demande de **M. TOULOMET Roland**, représentant trésorier au bureau de l'Association Communale de Chasse Agréée de Plan-de-baix, située au 1 place de la mairie - 26400 Plan-de-Baix, en date du 23 juillet 2026,

Vu l'arrêté préfectoral sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.49 et L.49-1-2 du Code des débits de boissons,

Vu les décrets n°92-880 du 26 août 1992 relatif aux dérogations temporaire d'ouverture de débits de boissons dans les installations sportives,

Vu les articles L 2212-1 et L 2212-2 du Code général des Collectivités territoriales,

Vu les articles L 22 et L 48 du Code des débits de boissons,

ARRÊTE :

M. TOULOMET Roland, représentant trésorier au bureau de l'ACCA de Plan-de-baix est autorisé à ouvrir un débit de boissons à consommer sur place de 3ème catégorie – sur son lieu de la manifestation Ball'Trap à la cabane des chasseurs sise à La Blache, 26400 Plan de Baix – les jours suivants : **les samedi 8 et dimanche 9 août 2026 en journée.**

Copie de cette autorisation sera adressée à la Gendarmerie et à la Préfecture de Valence.
La présente autorisation devra être présentée, sur demande, aux agents de l'autorité.

A Plan de Baix, le 23 juillet 2026,

par délégation

Le Maire,

Jean-François FAURE

